

**ÉCOLES ET COLLEGES  
DES VOSGES**EXPÉDITEUR :  
**SNUipp88**6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL**P****P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE Bulletin n°89 de juin 2013 - Trimestriel - Imprimé par nos soins  
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 05/06/2013

**Edito :***Pas vraiment en faveur des personnes !**Le gouvernement aurait souhaité des négociations salariales présignées par les organisations syndicales dans la cadre d'un protocole de discussions qui encadrerait ces dernières. La FSU et le SNUipp ont obtenu que tout soit ouvert dans ces négociations. On est en droit de s'interroger sur la volonté de revaloriser nos carrières.**On nous prépare encore l'esprit à une nouvelle sape des retraites. Alors que des sommes non quantifiables sont accumulées par les magnats de la finance et les familles les plus riches.**Au local, il est bien difficile de faire vivre autrement et mieux les missions des représentants des personnels.**Nous sommes loin de mettre au service de l'homme les moyens dont nous disposons... Alors nous faire croire que l'enfant est au centre des préoccupations du Ministère passera inévitablement par un changement sensible de la considération des personnels.*

Francis GEHIN

**SOMMAIRE :****Page 1**

Edito

**Page 2**

Cour des comptes

**Page 3**Mesures salariales  
Lutte contre le sexisme**Pages 4 et 5**

CAPD Mouvement

**Pages 6, 7 et 8**

Opération transparence

## Comptes et mécomptes de la Cour

*Des constats pertinents, mais des préconisations inacceptables, la Cour des comptes a rendu mercredi 22 mai un rapport sur la gestion des enseignants par le ministère.*

« Gérer les enseignants autrement », tel est l'intitulé du rapport de la Cour des comptes rendu public mercredi 22 mai. Dans ce texte obéissant logiquement à un point de vue comptable de la part d'une telle institution de la République, un certain nombre de constats feront échos à ce que vivent les enseignants : faible rémunération des PE, inspection injuste et inefficace, affectations conduisant les enseignants débutants vers les zones les plus difficiles,

*gestion calamiteuse des mutations.*

*Une logique de gestion quantitative*

*Pour autant, la Cour en tire des conclusions et des préconisations qui sont moins acceptables : affecter les enseignants sur avis des directeurs, augmenter la différenciation des régimes indemnitaires entre les enseignants, donner aux seuls directeurs la responsabilité de moduler le temps de service des enseignants en fonction du poste occupé, annualiser le temps de travail.*

*En se référant au classement de la France aux évaluations internationales, notamment PISA, la Cour des comptes fait surtout le procès des créations de postes. « le problème n'est pas celui du nombre d'enseignants ou d'une insuffi-*

*sance des moyens » : la suppression de 80 000 postes sous le précédent quinquennat ou la création de 60 000 postes en cinq ans « sont vaines si elles se font à règles de gestion inchangées ». Autrement dit, comme le dit la FSU dans un communiqué publié le jour même, « que cherche la Cour des comptes ? » si ce n'est à « justifier les 80 000 emplois supprimés ces cinq dernières années, et remettre en cause les 60 000 créations de postes prévues ».*

*Pour le SNUipp-FSU, si des améliorations concernant la gestions des enseignants sont indispensables, cela doit se faire sur des principes de transparence, d'équité et de travail en équipe et non pas sur une logique managériale de mise en concurrence des enseignants.*

### **EVS toujours la précarité ! Se réunir et préparer les suites**

**EVS : LE MINISTERE S'ENGAGE SUR LA RECONDUCTION du potentiel d'EVS (161 pour les Vosges).**

*Mais les salariés, eux, ne sont pas assurés de retrouver leur emploi à la rentrée. Le SNUipp-FSU appelle les écoles à poursuivre la campagne de demande de reconduction des personnels (voir la lettre type sur <http://88.snuipp.fr>). Il demande la pérennisation et la professionnalisation de ces emplois et des salariés.*

**Le SNUipp-FSU réunira les EVS en fin d'année scolaire pour étudier la situation et décider des suites à donner si le principe de reconduction des personnels n'a pas évolué.**

### **Vous avez un EVS dans votre école ?**

**faites-nous parvenir ses coordonnées : Nom, Prénom, Ecole, mail, téléphone.**

### **EVS : Résultat des délibérés de 17 dossiers déposés aux prud'hommes d'Epinal**

*Le 25 avril, le Tribunal des prud'hommes d'Epinal a prononcé les délibérés de 17 dossiers déposés par des EVS accompagnés par le SNUipp-FSU. Tous gagnent sur les défauts de respect des règles administratives, mais aussi certains sur le défaut de visite médicale d'embauche et 12 d'entre-eux sur le non respect de l'obligation de formation. Une nouvelle reconnaissance du bien fondé des démarches entreprises.*

**EPINAL**

**44 rue de la Clé d'Or  
88000  
EPINAL**

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**SAINT DIE**

**17 rue Colonel  
J. Pierre  
88100  
SAINT DIE**

**Tél : 0820 822 044**

N° indigo : 0,12TTC/min

**ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES  
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
des Instituteurs,  
Professeurs des Ecoles et PEGC**  
6, maison des Associations  
Quartier de la Magdeleine  
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>  
tel. : 03 29 35 40 98  
fax : 03 29 64 24 41  
Email : [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)  
CPPAP n° 0715 S 07413  
ISSN n° 1266 0833  
dépôt légal : juin 2013

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp  
Quartier de la Magdeleine,  
6, Maison des Associations  
88000-EPINAL



**SNUipp88-FSU**

## MESURES SALARIALES : Enfin sur la table !

Le ministère a présenté au SNUipp et à la FSU le projet de protocole des discussions qui devraient s'ouvrir pour des mesures catégorielles. Le SNUipp revendique une revalorisation concrète pour les PE.

Conformément au document envoyé le 27 avril dernier, le principal axe de travail est :

- **le rapprochement des niveaux de rémunération et des perspectives de carrière des professeurs des écoles avec les enseignants du second degré.** Cet axe comporte la question de la création d'une indemnité au bénéfice des enseignants du premier degré visant à reconnaître des missions qu'ils accomplissent au titre du suivi et de l'évaluation des élèves, ainsi que **la convergence des taux de promotion à la hors-classe entre les différents corps enseignants.**
- *les discussions sur ce sujet sont en cours.*

### **NI PROTOCOLE NI SIGNATURE PREALABLES !**

Le SNUipp, avec la FSU, est intervenu pour signifier son désaccord avec cette méthode de travail qui n'avait pas été celle retenue par la fonction publique sur les carrières et les parcours professionnels des fonctionnaires. Il a obtenu satisfaction. Il n'y aura ni accord ni signature préalable aux négociations.

## Discriminations

### **Lutte contre le sexisme : le SNUipp dit OUI !**

Certains échos à propos du colloque organisé par le SNUipp-FSU sur l'éducation contre l'homophobie à l'école apparaissent très éloignés du sens de cette initiative. Mise au point

Suite au Colloque « *Éduquer contre l'homophobie dès l'école primaire* » organisé le 16 mai, fruit d'une recherche-action de trois années et dans le contexte actuel de libération de la parole homophobe, le journal *Le figaro* s'est fait l'écho d'extrapolations infondées concernant notre travail en titrant sa Une du 29 mai sur « *Ces professeurs qui imposent la théorie du genre à l'école primaire* ». Loin d'une telle affirmation, le SNUipp se propose de questionner très tôt les représentations et les stéréotypes liés au genre et de dévoiler les inégalités qu'ils véhiculent. Il inscrit sa réflexion et son travail dans une démarche d'éducation à la lutte contre le sexisme, pour l'égalité fille-garçon et pour l'accueil de toutes les familles à l'école.

#### **Une préoccupation ancienne**

Cette éducation s'inscrit d'ailleurs depuis longtemps dans les missions de l'éducation nationale : dès 1961, un décret mettait en application la Convention des Nations-Unies de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et préconisait l'élimination de « *toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignements* ». On pourrait évoquer également la lutte contre l'homophobie, mentionnée explicitement dans les circulaires de rentrée du Ministère en 2008, 2009...et 2013. La Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, signée dans sa version renouvelée le 7 février 2013, stipule quant à elle que : « *Les savoirs scientifiques issus des recherches sur le genre, les inégalités et les stéréotypes doivent nourrir les politiques publiques mises en place pour assurer l'égalité effective entre filles et garçons, femmes et hommes.* »

Avec la FSU, le SNUipp poursuit donc la promotion d'une éducation non-sexiste, en luttant contre les inégalités filles-garçons. Il appelle le ministre à mettre en œuvre de la formation et à proposer des ressources pédagogiques au service des enseignants pour leur permettre de combattre dans leurs classes, toutes les représentations et comportements discriminatoires.

## **Adhérer au SNUipp sur <http://188.snuipp.fr>**

**C'est investir dans l'énergie scolaire**

**Pour la réussite de tous**

Parce qu'il ne dispose que des ressources financières que lui fournissent ses syndiqués, le SNUipp-FSU appelle tous les enseignants à le rejoindre, en se syndiquant, pour donner encore plus de force et de sens à l'action.

**C'est votre reconnaissance et votre investissement qui font le SNUipp-FSU**

**Pour 3 à 6 €/mois (après crédit d'impôts) défendre nos intérêts matériels et moraux, défendre nos salaires, nos conditions de travail et le Service Public, n'est-ce pas un bon investissement ?**

**Présents :** 5 SNUipp-FSU, 4 SE-Unsa, 2 SGEN-CFDT  
 DASEN, Secrétaire Général, IEN-ADJ DASEN, 5 IEN, Services du 1<sup>er</sup> degré, 3 Conseillers pédagogiques représentant leurs IEN.

**ORDRE DU JOUR :** Projet Hors-Classe, Congés de Formation, Mouvement,  
**Questions diverses :** postes adaptés, ULIS, TRS, Inéat-exeat, Temps partiels, évaluations, comité de suivi "rythmes scolaires", PES, Surnombres, remplacements, AGS...

## DECLARATIONS PREALABLES : SE-Unsa

Salue le travail et la patience des services. Se réjouit du vote de la loi de programmation pour l'Ecole par le Sénat. Mais après la loi il faut s'occuper des personnels. Notamment, le Ministère propose dans son protocole de négociation une indemnité comparable à celle du 2<sup>nd</sup> degré, que seul le SE revendique depuis plusieurs années... Si le taux de passage à la hors classe était à 7% (comme dans le secondaire) et non 2%, alors 105 collègues y accéderaient et non 30.

Le mouvement est pour les collègues, un espoir de meilleures conditions professionnelles et personnelles. Mais le taux de mutation est de 30% des participants et 27% sont sans affectation. La méthode qui consiste à informer du projet de mouvement crée des désillusions. Le retard de remise des documents aux représentants des personnels constitue une négation des missions des représentants.

Les difficultés de mutations inter départementales appellent une aide et un accompagnement des collègues.

## SGEN-CFDT

Contexte de retraits d'emplois et documents remis trop tard. Faible nombre de postes vacants. Il reste des directions vacantes et postes en ASH. Mobilité difficile dans le 1<sup>er</sup> degré autant inter qu'intra départemental. Demande une étude bienveillante des inéat-exeat. Estime que le PIAL doit être amélioré. Les différences 1<sup>er</sup> degré/second degré notamment sur l'application du 80% sont trop importantes. La démarche de protocole de négociations salariales convient au SGEN, mais le Ministère devra s'engager.

## SNUipp-FSU (voir déclaration jointe)

La réforme des rythmes et la position du SNUipp. Les relations Administration/représentants des personnels, à faire évoluer. Le respect de leurs missions. Faciliter leur activité. Reconnaître leur utilité et admettre la représentation des personnels.

Les informer au plus vite (désamiantage du collège de Golbey, dernière affaire judiciaire, ...)

Transformer la Hors-Classe en indices d'une échelle unique à 11 échelons avec un indice terminal à 783 pts, accessible au rythme le plus rapide pour tous.

## REPONSES

### - Sur affaire judiciaire d'Epinal :

La DASEN estime que l'administration a fait ce qu'elle devait faire : prise en compte des élèves et des personnels avec mise en place d'une cellule de crise et rencontre de l'équipe. Elle n'a pas communiqué avant le procureur par respect des procédures.

Le SNUipp-FSU estime qu'une communication orale aux représentants des personnels permet aux derniers d'apporter d'autres informations importantes, notamment sur l'état psychologique, par leur réseau propre. Le SNUipp-FSU a rappelé que les représentants des personnels ne peuvent se satisfaire de réponses du type "ne vous inquiétez pas, nous faisons ce qu'il faut".

- Sur le retard des documents du mouvement et l'annonce du projet aux personnels :

La DASEN applique les directives nationales.

Le SNUipp-FSU estime que les représentants doivent être informés avant les personnels pour pouvoir répondre à leurs interrogations et que l'envoi d'informations erronées aux personnels crée de fausses joies inutiles.

### - Sur les affectations des EAP (Emplois Avenir Professeurs) :

A la demande du SNUipp-FSU l'administration remet un document avec les affectations des 14 EAP et reconnaît l'oubli de la promesse faite lors du CTSD du 18 mars.

A une question du SE-Unsa sur les sorties scolaires, l'administration répond que l'EAP ne doit pas être compté dans l'effectif d'encadrement, mais comme simple accompagnateur puisqu'il ne peut prendre seul un groupe en charge. Si la sortie débord de son emploi du temps, une demande d'avenant au contrat doit être sollicitée au préalable afin d'être couvert dans le cadre des accidents du travail.

- Sur les ULIS : (harmonisation des horaires)

Le SNUipp-FSU précise qu'une demande intersyndicale d'évolution des obligations de services vers plus d'heures de

coordination a été déposée lors d'une audience et que le SNUipp-FSU a réitéré cette demande lors d'une seconde rencontre avec la DASEN. Il estime qu'une réponse aurait dû être faite aux représentants des personnels dès qu'une décision a été arrêtée.

La DASEN répond qu'une réunion avec les chefs d'établissement concernés a permis d'aboutir à une uniformisation du type 21h + 1h en HS dont 4 de coordination soit 18h devant élèves (dispositif à comprendre sur l'année en moyenne, à établir avec le chef d'établissement).

Le SNUipp-FSU rappelle que la coordination occupe au moins 5h par semaine en moyenne.

## PROJET ACCES HORS-CLASSE au 1<sup>er</sup> septembre 2013 :

L'administration a transmis un tableau des personnels qui sont promouvables. Dans la théorie, tous les PE du 7<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon sont promouvables. Mais le taux reste à 2% soit 30 possibilités d'accès. La liste est arrêtée au 31<sup>ème</sup>, un collègue étant susceptible de partir en retraite entre-temps.

Par conséquent, pour accéder à la hors-classe, il faut toujours être au 11<sup>ème</sup> échelon avec une note de 20...

Le SNUipp-FSU a contacté tous les collègues qui ont déposé un dossier de retraite et qui sont automatiquement retiré de ce tableau d'accès pour les informer de leur position sur le tableau.

Des négociations salariales vont débiter. Le SNUipp-FSU demande à être informé au plus vite d'une éventuelle augmentation du taux d'accès, afin d'informer les retraitables concernés.

## CONGES FORMATION :

A la demande du SNUipp-FSU la DASEN précise les critères retenus : Intérêt du service, demande réitérée, réorientation professionnelle.

Le Budget disponible est de 128 000€ rendant possibles 5 ou 6 attributions selon la durée sollicitée.

Il est retenu de favoriser les demandes réitérées et l'intérêt du service.

Après discussion, les demandes sont proposées individuellement au vote exceptée une demande écartée par la DASEN pour raison d'organisation du service.

Une demande fait l'objet d'un vote négatif de la CAPD (seul vote positif du SNUipp) pour raison de non consécuité des 3 demandes et modification de la formation.

5 congés sont attribués, une demande reste en instance pour étude de



l'enveloppe financière ou en cas de désistement d'un collègue.

## POSTES ADAPTES

L'administration remet un document sur table comportant les demandes et les décisions qui ont été déjà étudiée en groupe de travail académique.

**Le SE-Unsa** estime que cette communication devrait être avancée permettant ainsi d'affecter des personnels sur les postes libérés.

**Le SNUipp-FSU** rappelle la remarque qu'il a faite au groupe de travail académique : Les premières demandes et les affectations en postes adaptés sont proportionnellement plus nombreuses dans le 54 depuis plusieurs années. Il souhaite qu'une étude soit réalisée pour en connaître les causes. D'emblée il propose la possibilité de consultations locales des médecins de prévention et un renforcement de l'information aux collègues.

**Le SE-Unsa** rappelle que le CHSCT a été saisi de la question des consultations locales des médecins de prévention.

## MOUVEMENT DU 1<sup>er</sup> DEGRE :

Les services présentent les chiffres de participation :

- 598 participants
- 182 mutés (30%)
- 260 maintiens sur poste
- 156 sans affectations
- 2/3 obtiennent un de leurs 3 premiers vœux
- 50% leur premier vœu
- 6 victimes de fermeture n'obtiennent pas d'affectation
- 11 demandes de priorités médicales, 5 accordées

**Le SNUipp-FSU** estime que la communication tardive du projet de mouvement constitue un non respect des missions des représentants des personnels.

**Le SNUipp-FSU** est intervenu en préalable sur des choix contestables de l'administration :

- Cas d'une collègue qui subit deux années de suite une mesure de carte scolaire sans prise en compte de cette consécutive. **Le SNUipp-FSU** précise que les documents préparatoires à la CAPD "victimes de carte scolaire" ne faisait pas état de cette antériorité. Si les représentants des personnels ne sont pas intervenus à ce moment de préparation, c'est bien parce que les documents ne permettaient pas de lire la situation. La collègue, a accepté, à contre cœur, le transfert proposé par l'administration à 25 km de son domi-

cile et demande que sa situation soit prise en compte l'année prochaine pour un rapprochement. **La DASEN** répond que la collègue ne s'est pas manifestée au moment de la carte scolaire, que les représentants non plus. Ca sera une leçon pour tous, et "la situation est ce qu'elle est" !!! **Pour le SNUipp-FSU**, ça n'est pas une réponse à la hauteur de la considération des difficultés des personnels.

- Cas de maintiens à titre définitif de personnels sur des postes qui n'ont pas été proposés à l'ensemble des personnels : **Le SNUipp-FSU** est en désaccord avec la pratique du maintien de collègues à titre définitif sur des postes qui n'ont pas été offerts à la profession dans le cadre du mouvement. **La DASEN** invoque la continuité du service. **Le SNUipp** défend les collègues collectivement et estime que tous les personnels qualifiés sont en mesure d'assurer la continuité du service. Le désaccord persiste. **Pour le SE et le SGEN**, ces postes doivent être fléchés lors de la publication des postes pour indiquer la priorité applicable.

## QUESTIONS DIVERSES : Du SNUipp-FSU

- **INEAT/EXEAT** : **La DASEN** annonce 2 entrées supplémentaires dans le département, dans le cadre d'un complément des permutations informatisée suite au groupe de travail national que le SNUipp-FSU avait demandé. Vers le 10 juin, les échanges entre les départements de l'académie seront traités. Ensuite, les services tenteront des échanges avec les autres départements, voir des triangulaires. Il n'est pas prévu d'ineat secs en raison de surnombres prévisibles autour de 40 à 50 à la rentrée prochaine.

- **TEMPS PARTIELS** : **Le SNUipp-FSU demande la liste des demandes et des décisions motivées.** La DASEN répond que les personnels n'ont toujours pas reçu de réponse écrite. Les entretiens individuels se poursuivent . Ils pourront saisir la CAPD ensuite. Les temps partiels seront regardés lors de la CAPD du 28 juin.

**Pourtant, les IEN téléphonent aux collègues pour annoncer le refus, notamment du 80% hebdomadaire et demander un choix alternatif aux collègues.** Pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'un processus de refus d'application d'un droit.

- **Evaluations CE1/CM2** : **Le SNUipp-FSU**

souhaite que soit rappelé le caractère facultatif des évaluations nationales. Il demande que les outils soient mis à disposition des écoles sans engagement de frais pour les personnels.

**La DASEN** s'est tue sur le caractère facultatif et a rappelé que les documents avaient été déposés dans des pôles géographiques. **Le SNUipp-FSU** a dénoncé la pratique de pression sur les collègues pour qu'ils engagent des frais sur leurs deniers personnels et a rappelé que la Poste existait encore. **La DASEN** a admis qu'elle n'en avait pas les moyens.

- **TRS** : **Le SNUipp-FSU** a proposé à la DASEN une harmonisation des modalités d'affectation des TRS sur les postes fractionnés et attendait une réponse avant cette CAPD.

- 1 - possibilité de maintien sur un poste dont 50% de la composition reste identique
- 2 - présenter plus de postes que de TRS (2 ou 3)
- 3 - affectation au barème du mouvement en tenant compte des demandes de maintien

**Réponse de la DASEN : C'est négatif ! "Les IEN veilleront à ce qu'il y ait continuité du service et que les personnels ne soient pas lésés."**

**Pour le SNUipp-FSU**, cette réponse n'est pas satisfaisante. C'est encore un "Ne vous inquiétez pas, faites-nous confiance, on s'occupe de tout". Les représentants des personnels ont droit à d'autres égards.

- **PES et STAGIAIRES admissibles :**

**En 2013/2014** les Vosges bénéficieront de 3 PES et 6 contractuels Master admissibles.

**Pour le SNUipp-FSU** se pose la question du maintien du site d'Epinal avec 6 étudiants en stage dans les écoles des Vosges. Il demande une augmentation sensible de ce nombre. La DASEN renvoie aux décisions rectorales.

- **SURNOMBRES :**

**Actuellement** : 69 à la rentrée 2013, 21 sont actuellement sur postes vacants, restent 48 surnombres (7 indisponibles, 8 sur remplacements longs, 7 disponibles, 26 sur postes à l'année)

**Pour 2013-2014** : 40 à 50 surnombres sont à prévoir

**SNUipp88-FSU**  
**BAREMES DES COLLEGUES**  
**RESTES SANS AFFECTATION A L'ISSUE DE LA**  
**PREMIERE PHASE DU MOUVEMENT 2013**

class.	bar.	class.	bar.	class.	bar.	class.	bar.
		50	7,333	100	4,333	150	1,319
1	28,75		7,333		4,333		1,313
2	21,783		7,333		4,333		1,312
3	20,811		7,333		4,333		1,31
4	19,333		7,333		4,333		1,309
5	18,333		7,333		4,333		1,306
6	14,153		7,333		4,333	156	1,3
7	13		7,333		4,333		
8	12,358		7,328		4,333		
9	12,333		7,328		4,333		
10	11,881	60	6,961	110	4,333		
	11,833		6,944		4,333		
	11,833		6,922		4,333		
	11,333		6,919		4,333		
	11,125		6,833		4,333		
	10,475		6,828		4,333		
	10,333		6,483		4,333		
	10,333		6,333		4,315		
	10,294		6,333		4,294		
	9,406		6,333		4,294		
20	9,333	70	6,333	120	4,294		
	9,333		6,333		4,167		
	9,333		6,333		3,833		
	9,333		6,333		3,833		
	9,333		6,333		3,333		
	9,333		6,333		3,333		
	9,328		6,333		3,333		
	9,106		6,333		3,333		
	8,842		6,333		3,333		
	8,669		6,328		3,333		
30	8,581	80	6,308	130	3,333		
	8,528		6,069		3,333		
	8,353		5,983		3,333		
	8,333		5,983		3,333		
	8,333		5,847		3,333		
	8,333		5,833		3,333		
	8,333		5,833		3,333		
	8,333		5,833		3,333		
	8,333		5,333		3,333		
	8,333		5,333		3,333		
40	8,333	90	5,333	140	3,222		
	8,333		5,333		2,333		
	8,331		5,333		2,333		
	8,311		5,333		2,333		
	7,85		5,333		2,333		
	7,833		5,333		2,333		
	7,833		5,333		2,333		
	7,333		5,333		2,31		
	7,333		5,328		1,333		
6	7,333		4,333		1,333		

# SNUipp88-FSU

## MOUVEMENT 2013

### OPERATION

### TRANSPARENCE

Comme chaque année, le SNUipp88-FSU vous permet de vérifier si vos droits sont respectés. C'est l'engagement de transparence et de confidentialité qui conditionne le choix de publication des barèmes. La publication des noms n'a pas d'intérêt syndical et risque de mettre en difficulté certains collègues qui ne souhaitent pas faire connaître leur mutation.

En informant systématiquement le SNUipp-FSU de vos interrogations sur l'application des mesures techniques et règles départementales, vous faciliterez le travail des représentants des personnels.

**Si vous êtes sans affectation, faites parvenir au SNUipp88-FSU votre fiche de vœux géographiques et tous renseignements utiles concernant votre situation.**

**2ème phase du mouvement :  
 VENDREDI 28 JUIN**

### UTILISATION DU TABLEAU (pages suivantes)

A l'aide des priorités ci-dessous, de votre barème et de la liste de vos vœux, vous pouvez vérifier si vos droits sont respectés. En cas d'anomalie, contactez le SNUipp-FSU !

- 15- priorité administrative
- 5 - priorité mesure de carte scolaire
- 9 - bénéficie d'un maintien sur le poste suite à inscription sur liste d'aptitude (après avoir fait fonction)
- 21 à
- 29 - classement sur postes spécifiques
- 31 - possède les diplômes requis par le poste (CAPASH dans la bonne option...)  
 ou l'inscription sur liste d'aptitude (direction),
- 32 - CAPASH dans une autre option
- 33 - En cours de formation CAPASH
- 49 - maintien sur poste particulier sans le titre (ASH,...),
- 50 - ne possède pas le diplôme requis ou l'inscription sur liste d'aptitude,
- 60 - nomination administrative
- 61 - poste ne nécessitant pas de titre

**Postes vacants après la CAPD du 30 /05/2013**      C.L.I.S. : 1  
*Rambervillers*

**Directions : 7**      U.L.I.S. : 1  
*Elémentaire Darney 5 classes*  
*Maternelle Epinal Pergaud 6 classes*  
*Souhait St-Dié*

**Psychologue : 3**  
*Provenchères*  
*Remiremont*  
*Saint-Dié*

**Z.I.L. : 3**  
*Châtenois*  
*Neufchâteau Marcel Pagnol.*  
*Neufchâteau Jean Jaurès*

**Poste d'enseignant référent : 1**

**Direction enseignement spécialisé : 1**  
*Les trois scieries*

**Etablissement spécialisé : 2**  
*La Combe*

**I.M.E. : 2**  
*Darney*  
*Saint Dié*

**B.Z. 5**  
*Haréville*

*Lamarche*  
*Maternelle Liffol*  
*Vittel Haut de Fol*  
*Epinal Jean Macé*

**T.R.S. : 1**  
*Neufchâteau*

POSTE	ECOLE	PRIO	NOMI.	BAR.
J MAT	LES ADELYS	61	TD	31,164
R ELEM	JEAN HAEDRICH	31	TD	28,333
R MAT 1 CL		61	TD	14,569
J ELEM		61	TD	22,333
R ELEM 1 CL		61	TD	10,286
J ELEM		61	TD	1,333
R ELEM		31	TD	24,833
J ELEM		61	TD	15,333
J MAT		61	TD	13,294
S	CHARLEMAGNE	21	TP	1,333
S D	JULES FERRY	15	TP	11,333
J SEGPA	CHARLEMAGNE	31	TD	4,333
J MAT	JULIA COLIN	61	TD	30,331
R ELEM	ROBERT DESNOS	31	TD	27,833
S	MAURICE BARRES	21	TP	3,333
S D	HENRI BRETON	15	TP	7,333
J ELEM	HENRI BRETON	61	TD	31,833
J MAT	HENRI BRETON	61	TD	15,83
J ELEM		15	TD	7,333
R ELEM		15	TD	8,294
J ELEM		61	TD	9,333
J ELEM		61	TD	30,25
J MAT		61	TD	24,333
J ELEM		61	TD	8,333
S	LYAUTEY	21	TP	3,333
J ELEM		61	TD	18,583
J ELEM	CHAMPS A NARBORD	61	TD	32,011
R ELEM		9	TD	10,833
CH DIR SPE	IFPRO	50	TP	11,122
J ETAB SPE	IFPRO	50	TP	2,333
R ELEM 1 CL		61	TD	5,333
J ELEM		61	TD	35,858
R ELEM		31	TD	8,333
S	RENE CASSIN	21	TD	14,125
J ELEM	LES TILLEULS	61	TD	30,017
S	ISABELLE VIVIANI	31	TD	12,333
J MAT	AMBRAIL	15	TD	21,833
J MAT	149è RI	15	TD	4,333
J ELEM	CHAMPBEAUVERT	61	TD	12,308
J MAT	GUILGOT	61	TD	33,75
FERENT	IEN ASH	21	TD	11,333
FERENT	IEN ASH	22	TD	7,333
O	IEN ASH	31	TD	35,169
J MAT	LOUIS PERGAUD	61	TD	30,319
J MAT	LOUIS PERGAUD	61	TD	28,683

EPINAL	ADJ ETAB SPE	IME	15
EPINAL	DIR ELEM	SAINT LAURENT	31
EPINAL	DECH IMF	LOUIS PERGAUD	61
EPINAL	ADJ ELEM	LOUIS PERGAUD	61
EPINAL	ADJ ELEM	AMBRAIL	15
EPINAL	ADJ ELEM	CENTRE	61
EPINAL	ADJ ELEM	RAVEL	61
EPINAL	ADJ ELEM	PAUL EMILE VICTOR	61
EPINAL	PSYCHOLOGUE	PAUL EMILE VICTOR	31
EPINAL	MAIS ARRET	MAISON D'ARRET	21
EPINAL	MAIS ARRET	MAISON D'ARRET	22
EPINAL	DIR MAIS ARRET	MAISON D'ARRET	21
EPINAL	DIR ELEM	LE SAUT LE CERF	31
EPINAL	ADJ ELEM	LE SAUT LE CERF	5
EPINAL	DIR ETA SPE	RAZIMONT	32
EPINAL	ADJ ETAB SPE	RAZIMONT	21
EPINAL	CLIS D	LOGE BLANCHE	15
EPINAL	TIT BRIG	JEAN MACE	61
ETIVAL CLAIREF	ADJ ELEM	LE VIVIER	61
ETIVAL CLAIREF	TIT BRIG	ETIVAL	61
FERDRUPT	DIR ELEM	CENTRE	9
FERDRUPT	ADJ MAT	CENTRE	61
FONTENOY LE CHA	DECH DIR SPE	JEAN POIROT	50
FRAIZE	DIR ELEM	JULES FERRY	31
FRAIZE	CLIS D	JULES FERRY	15
GERARDMER	CONS PEDA EPS	IEN	21
GERARDMER	TIT BRIG	JEAN MACE	61
GERARDMER	ADJ ELEM	MARIE CURIE	61
GERARDMER	ADJ MAT	MARIE CURIE	61
GERARDMER	DIR ELEM	LES BAS RUPT	31
GERARDMER	ZIL	JULES FERRY	61
GIRONCOURT / VRA	DIR ELEM		31
GOLBEY	TIT SECTEUR	IEN	61
GOLBEY	TIT SECTEUR	IEN	61
GOLBEY	ADJ MAT	BEAULIEU	61
GOLBEY	ZIL	JEAN DE LA FONTAINE	61
GOLBEY	TIT BRIG	JEAN DE LA FONTAINE	61
GOLBEY	ADJ ELEM	JEAN DE LA FONTAINE	61
GRANGES/ VOLOG	ZIL	JULES FERRY	61
GRANGES/ VOLOG	ADJ MAT	PETIT PRINCE	61
HADIGNY LES VER	DIR ELEM		31
HADIGNY LES VER	ADJ MAT		61
HOUECOURT	ADJ MAT		61
LA CHAPELLE AUX B	ZIL	CENTRE	61
LA CHAPELLE DVT B	DIR ELEM 1 CL	YVOUX	61
LA CROIX AUX MINES	ADJ ELEM		61

BRIG		61	TD	5,833
SEGPA	JULES FERRY	50	TP	11,333
ELEM	LES FORTS	50	TP	9,958
H DIR SPE	LA FEUILLEE DOROTHEE	50	TP	4,333
ETAB SPE	LA FEUILLEE DOROTHEE	50	TP	8,322
MAT	CENTRE	61	TD	32,333
ELEM	LES 4 VENTS	61	TD	11,333
BRIG		61	TD	4,312
ELEM		31	TD	22,333
ELEM		61	TD	2,333
MAT		61	TD	24,833
	CENTRE	61	TD	4,956
H DIR SPE	IME	50	TP	7,333
ETAB SPE	IME	50	TP	8,328
ELEM	BRAHY	31	TD	24,547
ELEM	BRAHY	61	TD	16,333
PSYCHOLOGUE	BRAHY	31	TD	16,333
	BEY ELEM	61	TD	4,333
ELEM	BEY ELEM	61	TD	11,333
ELEM		9	TD	34,858
ELEM		61	TD	5,333
TRE SUP	LE TAMBOUR	21	TD	8,333
ELEM	CENTRE	61	TD	9,333
SECTEUR	IEN	61	TD	36,325
SECTEUR	IEN	61	TD	11,328
SECTEUR	IEN	61	TD	6,333
PS PEDA	IEN	15	TD	11,333
	LOUIS PERGAUD	61	TD	1,333
ELEM	LOUIS PERGAUD	61	TD	14,833
PS D	MARCEL PAGNOL	50	TP	6,917
ELEM		31	TD	23,192
ELEM		61	TD	20,5
ELEM		61	TD	27,333
BRIG		61	TD	12,828
ELEM 1 CL		61	TD	5,333
TRE SUP	JULES FERRY	21	TD	4,856
MAT		61	TD	29,333
S	LOUIS PASTEUR	21	TP	11,333
MAT		61	TD	15,333
ELEM 1 CL		61	TD	6,333
ELEM	JEUNES CHENES	61	TD	10,333
PS PEDA	IEN	15	TD	19,333
ELEM	LA MAIX	31	TD	28,947
ELEM		15	TD	5,311
MAT		61	TD	12,333
MAT		61	TD	22,333

ROVILLE AUX CHEN	DIR ELEM		31
RUPT SUR MOSELLE	ZIL	CENTRE	61
SAINT AME	DIR MAT		31
SAINT DIE	TIT SECTEUR	IEN	61
SAINT DIE	TIT SECTEUR	IEN	61
SAINT DIE	ADJ ELEM	VINCENT AURIOL	61
SAINT DIE	ADJ ELEM	JACQUES PREVERT	61
SAINT DIE	ADJ ELEM	BALDENSPERGER	61
SAINT DIE	CLIS D	CAMILLE CLAUDEL	50
SAINT DIE	ADJ ELEM	CAMILLE CLAUDEL	61
SAINT DIE	ENF VOYAGE	CAMILLE CLAUDEL	60
SAINT DIE	ADJ SEGPA	SOUHAIT	50
SAINT DIE	ZIL	FERDINAND BRUNOT	61
SAINT DIE	ZIL	GASTON COLNAT	15
SAINT DIE	CLIS D	GASTON COLNAT	50
SAINT DIE	CLIS D	CLEMENCET DAR- MOIS	50
SAINT DIE	ADJ ELEM	PAUL ELBEL	61
SAINT NABORD	DIR MAT	LES BREUCHOTTES	31
SAINT NABORD	ADJ MAT	LES 4 VENTS	61
SENONES	ADJ SEGPA	ANDRE MALRAUX	32
SENONES	ADJ ELEM	PERRIN SAND	61
SENONES	MAITRE E	PERRIN SAND	31
SERCOEUR	DIR ELEM		31
ST ETIENNE LES RT	DIR ELEM	LE FOSSARD	31
ST ETIENNE LES RT	ADJ ELEM	LE FOSSARD	15
ST MICHEL/ MEURTHE	ADJ ELEM	MATHIS	61
TAINTRUX	ADJ ELEM	CENTRE	61
THAON LES VOSGES	ADJ MAT	BOUXIERES	61
THAON LES VOSGES	ZIL	BOUXIERES ELEM	61
THAON LES VOSGES	ADJ ELEM	BOUXIERES	61
THAON LES VOSGES	ADJ ELEM	BOUXIERES	61
THAON LES VOSGES	ADJ ELEM	JULES FERRY	61
THAON LES VOSGES	ADJ ELEM	JULES FERRY	61
THAON LES VOSGES	PSYCHOLOGUE	GOHYPRE	61
VAXONCOURT	ADJ ELEM		61
VAXONCOURT	ADJ MAT		61
VINCEY	ADJ MAT	CENTRE	61
VINCEY	ADJ MAT	LA ROUTE	61
VINCEY	ADJ MAT	LA ROUTE	61
VITTEL	ANIM INFORMAT	IEN	61
VITTEL	CONS PEDA	IEN	61
VITTEL	ADJ MAT	PETIT BAN	61
VITTEL	ADJ MAT	LOUIS BLANC	61
VITTEL	DIR ELEM	CENTRE	31
XONRUPT LONGEME	DIR MAT		31